



## CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement **COURIR A NEVERS qui aura lieu le 25 septembre 2020**, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- > Ne pas cracher au sol
- > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- > Respecter et laisser les lieux publics propres
- > Pouvoir être équipé et utiliser au maximum mon propre contenant de ravitaillement liquide et solide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille).

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ M'engager à ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

*(L'organisation s'engage à rembourser votre inscription hors frais de gestion de 1€)*

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course : Amandine MORVANT – mail : [amandine.morvant@centrefrance.com](mailto:amandine.morvant@centrefrance.com) /  
tél : 06 31 70 05 88

9/ Je m'engage à récupérer mon t-shirt, mon dossard et mon ravitaillement "solide" selon les conditions suivantes :

A l'Hôtel Mercure Pont de Loire, Quai de Médine 58000 Nevers :

Du Lundi 21 septembre au Jeudi 24 septembre de 9h à 19h en continu.

Si je ne suis pas disponible, je télécharge l'attestation sur l'honneur [disponible sur le site de Courir à Nevers](#) afin que quelqu'un puisse venir chercher mes éléments.

Une dernière possibilité de retrait sera mise en place le vendredi 25 septembre au Parc Roger Salengro dans la limite de 45 minutes avant le départ de votre course. Dans le respect des règles sanitaires ces retraits pourraient prendre plus de temps merci de privilégier le retrait en semaine. Nous ne pouvons assurer le retrait à temps.